

MAISDON SUR SÈVRE

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE Campagne 2025



Frelons européen / asiatique











Espèce exotique envahissante

2004 => Premiers individus en Lot et Garonne

2010 => Présence en Loire Atlantique

2023 => 100% de la France / expansion EU

2016 => sur liste européenne des espèces exotiques envahissantes

https://frelonasiatique.mnhn.fr/biologie/#CarteProgression



Lutte difficile à organiser

La raison de la sensibilisation de la population aujourd'hui

Prédateur pour les abeilles domestiques

Attaque les ruches => consommation

Engendre un stress => déclin de ruches

Perte économique des apiculteurs

Baisse de la production locale de miel



Prédateur des pollinisateurs sauvages

Impact moins visible mais très problématique pour l'avenir => déséquilibre des écosystèmes, menace pour les espèces endémiques (locales)

Impact sur l'agriculture, l'arboriculture au niveau de la pollinisation => baisse des rendements



Dangereux pour l'être humain

Très agressif près des nids

Présence de nids dans les haies ornementales, au niveaux des habitations, ...

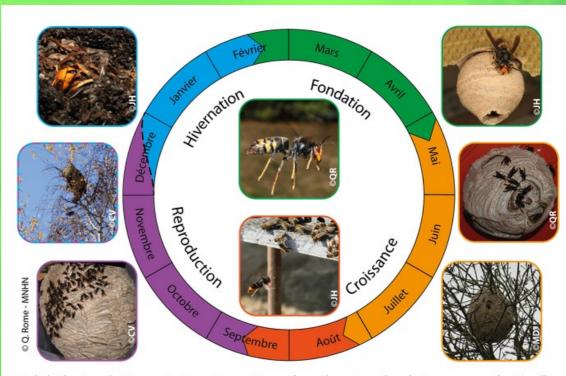
Piqûre mortelle pour l'homme



A l'origine, demande de l'amicale laïque Commune : animation + matériel,

Lutte coordonnée=> Pourquoi ?

Pour capturer les reines au printemps,



Cycle biologique de *Vespa velutina* en France. Les couleurs de contour des photos correspondent à celles des différentes périodes du cycle (d'après Rome *et al.*, 2013 ; photos : JH = J. Haxaire, MD = M. Duret, QR = Q. Rome, CV = C. Villemant).



Lutte coordonnée => Pourquoi ?

Pour être plus efficace,

Pour consolider un réseau de citoyens,

Pour maintenir les liens entre nous,

Un germe pour d'autres initiatives citoyennes sur le territoire



Lutte coordonnée => Comment ?

30 pièges en 2023, 40 en 2024

Déterminations des points de pose pour couvrir des lieux stratégiques,

Distribution à des volontaires,

Entretien des pièges tous les 10-15 jours environ,

Pose pour une durée de 6 semaines à partir du 10 mars 2025 => fin au 30 avril (fin à prévoir si présence d'autres insectes)

Maisdon Sevre et villages

() Destruction des nids

• Lutte sous cette forme possiblement à remettre en cause :

https://frelonasiatique.mnhn.fr/lutte/

 La destruction des nids privilégiée par le MNHN

Prévenir la mairie,

Visite d'un agent communal,

Intervention d'une entreprise via Polleniz

Aide financière de la commune

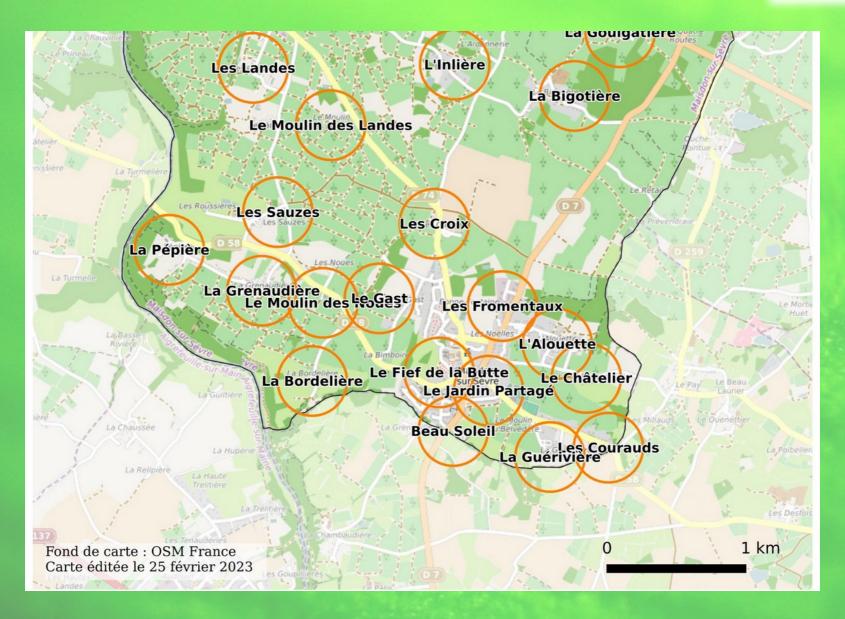


- Bidon de 5 litres avec une grille sélective
- Bouchons ou éponge pour éviter la noyade des autres insectes
- Appât : 25 cl bière + 25 cl vin blanc + 25 cl sirop « fruits rouges »
 - ou 1/2 litre d'eau + 250g de sucre + levure de boulanger + 4 jours de fermentation + 25 cl vin blanc
- Pose avec entrée vers l'Est (attention à la pluie dominante : ouest / sud-ouest)
- Pose à 1,5 2m du sol environ
- Changement de l'appât tous les 10-15 jours environ
- Durée de la campagne : 6 semaines maximum !











Engagement du poseur de piège à frelons asiatiques campagne 2025 sur la commune de Maisdon-sur-Sèvre



Je soussigné·e reconnais avoir reçu piège·s visant à capturer les fondatrices des nids de frelons asiatiques. Ce piégeage a pour but de limiter la prolifération des populations de frelons asiatiques et ainsi, de protéger les abeilles, autres pollinisateurs, pour protéger la biodiversité, l'apiculture, l'agriculture, l'arboriculture sur le territoire communal.

Je suis informé·e que ce piégeage ne permettra pas de capturer que des frelons asiatiques et que d'autres insectes seront capturés. Afin de limiter les prises d'insectes non-cibles, je m'engage à :

- Utiliser le·s piège·s équipé·s de la grille « sélective », fourni·s par la commune et d'introduire des bouchons de liège ou autre dispositif pour éviter la noyade des petits insectes;
- Utiliser un appât sucré et alcoolisé (1/3 vin blanc / 1/3 bière / 1/3 sirop fruits rouges) que je renouvellerai tous les 10-15 jours maximum, plus souvent en cas de chaleurs;
- Ne piéger que dans des lieux attractifs pour le frelon asiatique (proximité des anciens nids, arbres et arbustes mellifères en fleur, ruchers, proximités de points d'eau, composteurs ménagers);
- Respecter les préconisations de période de piégeage diffusées par ma commune :
 du 10 mars au 30 avril 2025 ;
- Rapporter le·s piège·s ;
- Transmettre à la mairie les données de piégeage (localisation du piège, nombre de frelons asiatiques, de frelons européens, de guêpes et autres insectes capturés). Une carte sera publiée représentant le bilan de la campagne sur la commune.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Rédaction : J. Macé

Présentation : J. Macé et D. Richeboeuf

Source : guide pratique de l'UNAF